

004.3 - RY/RI/LS

Mexico, le 12 mars 1993

CONFIDENTIELRelations bilatérales mexicano-suisse

Est-ce le fait que nous soyons si éloignés l'un de l'autre, mais je crois pouvoir dire que les relations entre nos deux pays sont excellentes et à tous points de vue. Une seule petite ombre au tableau, les quelques arrestations de Mexicains qui ont eu lieu en Suisse alors que ces derniers séjournaient dans des hôtels de luxe et qui étaient, selon les rapports de police, nécessaires pour le contrôle du trafic de drogue. J'ai été convoqué au Ministère à ce sujet par le Sous-secrétaire d'Etat chargé de l'Europe qui m'avait fait part, à l'époque, d'une certaine irritation des autorités mexicaines au sujet de ces visites de police nocturnes à des ressortissants mexicains qui, aux yeux du MAE, sont au-dessus de tout soupçon !

Ceci mis à part, durant mes quatre années ici, j'ai eu l'occasion d'accueillir Monsieur le Conseiller fédéral René Felber, Chef de notre Département, qui a eu des entretiens approfondis avec son collègue Fernando Solana au MAE et qui a présidé, au début d'octobre 1989, la première Conférence des Ambassadeurs du continent américain, qui s'est réunie à la résidence.

En août 1990, Monsieur le Conseiller fédéral Otto Stich, Chef du Département des Finances, est venu plaider le dossier de notre adhésion aux institutions de Bretton Woods auprès du Ministère des Finances et a été reçu par le Ministre Pedro Aspe.

En juillet 1991, c'était au tour de Monsieur le Conseiller fédéral Arnold Koller, qui a passé une semaine à Mexico et qui a eu des entretiens avec le Procureur général de la République sur des questions d'extradition, de migration, de réfugiés et d'échanges d'informations en matière pénale et judiciaire. M. Koller a été reçu en audience par le Président de la République.

En février 1991, le Président Carlos Salinas s'est rendu au Symposium de Davos, entouré des ministres de son Cabinet économique. Il a été reçu à Berne en visite de travail par le Président de la Confédération de l'époque, le Conseiller fédéral Arnold Koller, ainsi que par le Conseiller fédéral Ogi. Le Président avait eu des entretiens à Davos avec les Conseillers fédéraux René Felber et Jean-Pascal Delamuraz.

Ces différentes visites ont permis de mettre notre pays sur orbite ici au Mexique et la presse mexicaine, la télévision et la radio se sont intéressées à notre pays et ont publié de nombreux suppléments et programmes spéciaux sur la Suisse.

./.



- 2 -

Nous avons la chance d'avoir, dans ce pays, une colonie suisse relativement jeune et dynamique : 3'645 Suisses, dont 2'300 double-nationaux. De nombreux Suisses ont épousé des Mexicaines et se sentent intégrés à la vie de ce pays. Nous avons pu organiser une grande fête pour célébrer, à fin mai 1991, le 700e anniversaire de la Confédération. Plus de 3'500 personnes se sont réunies au Colegio Suizo et au Club Suisse afin de magnifier l'attachement que nos compatriotes ont à l'égard de leur patrie. Cette fête aura contribué à renforcer les liens entre nos compatriotes et la Suisse.

Quand au secteur concernant nos relations économiques et commerciales, ces relations ont été marquées plus particulièrement par les événements suivants :

- Du 16 au 22 avril 1989, une mission économique suisse est venue au Mexique sous la présidence conjointe de l'Ambassadeur David de Pury, Délégué du Conseil Fédéral aux accords commerciaux, et de M. Pierre Borgeaud, Président du "Vorort" de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Formée d'une quinzaine de membres des secteurs public et privé, la délégation comprenait notamment des personnalités dirigeantes de l'industrie (machines, chimie, constructions, alimentation) et des services.

Cette délégation a établi des liens au plus au niveau, y compris une visite au Président Salinas de Gortari, tant à Mexico qu'à Monterrey. L'objectif de cette mission était naturellement de renforcer les relations économiques entre la Suisse et le Mexique et de nouer un premier contact avec le nouveau gouvernement mexicain.

- La réunion ministérielle informelle du GATT, qui s'est déroulée à Puerto Vallarta du 18 au 21 avril 1990, a donné l'occasion au chef de la délégation suisse, le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, de s'entretenir avec le Président Salinas de Gortari ainsi qu'avec son homologue M. Jaime Serra Puche.

- Dans le but de concrétiser l'idée de mettre sur pied une convention-cadre entre nos deux pays, lancée lors de la visite du Président Salinas en Suisse en janvier 1990 et de son entretien avec le Président de la Confédération de l'époque, le Conseiller fédéral Arnold Koller, et le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, une mission de sondage, composée de représentants de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et de l'Office fédéral de la Police, est venue au Mexique du 2 au 4 avril 1990.

Le succès de cette mission a permis à l'Ambassadeur de Pury de revenir à Mexico du 13 au 15 mars 1991 pour des pourparlers économiques qui se sont heureusement terminés par le paraphe de l'accord-cadre. Celui-ci a en fait la forme d'une déclaration d'intention servant de cadre à une série d'accords sectoriels juridiquement indépendants, déjà conclus ou encore à conclure.

./.

Concrètement, il s'agit des instruments suivants :

- échanges de notes du 10 décembre 1990 en matière aérienne ouvrant la voie au trafic aérien entre la Suisse et le Mexique;
 - accord de double imposition;
 - accord entre un consortium de banques suisses d'une part et deux institutions de financement mexicaines de l'autre, portant sur l'ouverture de deux lignes de crédits de 50 millions de francs suisses chacune;
 - un accord de coopération entre l'OSEC et la "Banco nacional de comercio exterior" (Bancomext).

De plus, la convention-cadre prévoit l'ouverture de pourparlers, de consultations et d'échanges d'informations en matière de promotion et de protection des investissements, de coopération industrielle et technologique et de protection de la propriété intellectuelle. L'accord comporte une clause de consultations et une clause évolutive.

La signature de l'accord-cadre, finalement appelé Mémorandum d'entente sur la coopération entre les deux pays, a eu lieu le 31 mai 1991 à Mexico. Le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz l'a signé pour la Suisse tandis que le Ministre des Affaires étrangères, M. Fernando Solana, le faisait pour son pays.

- Le résultat le plus concret de l'accord-cadre est certainement le dynamisme qu'il a conféré aux négociations de l'accord sur la double imposition. En effet, après le premier round de février 1991 à Berne, une délégation suisse est venue à mi-août de cette même année à Mexico et l'essentiel du contenu de l'accord a été obtenu lors de la troisième rencontre en février 1992 à Berne. L'accord final sera signé dans le courant du premier semestre de cette année.
- Contrairement à notre ambition de départ, nous n'avons pas pu obtenir un accord sur la promotion et la protection des investissements étant donné le refus des autorités mexicaines. La justification de l'attitude mexicaine est double : d'abord, en vertu d'une disposition constitutionnelle conforme à la doctrine Calvo, le Mexique ne peut accepter une clause d'arbitrage qui prévaudrait sur son droit national et d'autre part, le projet du Mexique d'adhérer à l'OCDE et les rapprochements déjà réalisés à ce jour avec cette organisation ne justifie plus, selon son interprétation, un tel accord !
Il convient dans ce contexte de remarquer que le cadre légal actuel n'a pas empêché de très importants investissements suisses au Mexique, puisqu'avec un total cumulé d'environ 1,5 milliard de dollars, notre pays occupe le sixième rang après les Etats-unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon et la France.

- 4 -

Ajoutons que des réformes législatives internes, comme l'adoption de la Loi du 16 mai 1989 sur la promotion des investissements mexicains et la réglementation des investissements étrangers et la Loi du 27 juin 1991 sur le développement et la protection de la propriété intellectuelle, de même que la politique économique générale du Président Salinas et la conclusion, le 12 août 1992, du Traité de libre commerce avec les Etats-Unis et le Canada, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 1994, ont beaucoup contribué à rétablir la confiance dans ce pays.

- Sur le plan de nos relations commerciales, après plusieurs années de relative stabilité - nos échanges commerciaux n'étaient-ils pas (exportations + importations) de 456 en 1980 et de 453 mio en 1989 - l'année 1992 aura enregistré une croissance de plus de 22% de nos exportations, qui ont ainsi atteint 617 mio de francs, portant le total de nos échanges à 661 mio de francs.
- Dans ce pays, dont le destin dépend dans une mesure déterminante de la politique suivie par le chef de l'Etat, et étant donné que le Président Salinas arrivera au terme de son mandat non renouvelable à la fin de 1994, je suggère que soit organisé, le moment venu, c'est-à-dire au début de mandat du nouveau président, au printemps 1995, une nouvelle visite, sur le modèle de celle d'avril 1989.

Le Mexique reste une destination très prisée des touristes suisses grâce à son climat, son histoire - ruines précolombiennes et villes coloniales -, son artisanat, sa cuisine.

L'Ambassadeur de Suisse

Paul A. Ramseyer.

Paul A. Ramseyer



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à M e x i c o

LOB SJ CA					
233					
Lois					
EDA	23.03.93	10			
Ref. p. B. 15. 21. Mex.					

CONFIDENTIEL

D F A E
- Direction politique
- Secrétariat politique
- DDIP
- Direction des OI
- DDA
- DASE

D F E P
- OFAEE

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

004.3 - RY/LS

12.03.1993

Gegenstand / Objet Mexico - Suisse : relations bilatérales

Vous trouverez sous ce pli, au moment où je quitte Mexico, une appréciation à jour des relations bilatérales mexicano-suissees.

L'Ambassadeur de Suisse

Paul A. Ramseyer

Paul A. Ramseyer

Annexe

Copie, avec annexe, p.i. :
M. l'Ambassadeur Gérard Fonjallaz, Bangkok